

AMBASSADE DU TOGO

*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres Organisations Internationales à Genève*



REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail- Liberté-Patrie

**DÉCLARATION DU TOGO A LA 76<sup>ème</sup> SESSION  
UNHCR-EXCOM 2025**

Déclaration prononcée par **S.E.M. Yackoley Kokou JOHNSON**,  
*Ambassadeur, Représentant permanent du Togo auprès de l'Office des Nations unies à Genève*

**Merci, Monsieur le Président,**

- 1- Monsieur le Président**, avant toute chose, je voudrais saluer le leadership avec lequel vous dirigez les travaux de cette 76<sup>ème</sup> session du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (Excom 76).
- 2-** Monsieur le **Haut-commissaire**, cher **Filippo GRANDI**, permettez-moi de vous transmettre les chaleureuses salutations de **S.E.M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil**, pour votre engagement durant toutes ces années à la tête du HCR, au service de la protection et de la réduction de la vulnérabilité des personnes déplacées. Et, puisque cette session de l'Excom constitue, sans doute, votre dernière en tant que Haut-commissaire, nous tenons à vous témoigner toute notre reconnaissance et vous exprimer nos bons souhaits dans vos engagements futurs.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs,**

- 3-** Cette session de l'Excom intervient dans un contexte de contrastes exacerbées. **D'un côté**, la multiplication des conflits dans plusieurs régions du monde, avec des impacts désastreux sur la vie des populations civiles, entraînant une augmentation significative des personnes déplacées et, par conséquent, un accroissement des besoins de prise en charge. **De l'autre**, la crise financière qui secoue le monde humanitaire, avec la réduction drastique des ressources financières des structures d'accueil et de protection, limitant leurs capacités à faire face aux flux des déplacements.
- 4-** Le Togo encourage le HCR à poursuivre ses efforts d'adaptation à cette situation, tout en minimisant ses effets sur l'efficacité de l'action humanitaire sur le terrain, en faveur des personnes vulnérables.
- 5-** En cela, le HCR peut compter sur le Togo dans son engagement à demeurer une terre d'hospitalité pour les personnes en déplacement forcé, qui le souhaitent. En dépit d'énormes contraintes sécuritaires et financières, le Togo continue de faire face à un afflux continu de demandeurs d'asile, provoqué par la situation sécuritaire au Sahel et son débordement sur les pays côtiers.
- 6-** A la date du **31 août 2025**, le Togo a accueilli **55 583 réfugiés et demandeurs d'asile de 28 nationalités différentes**, dans le respect du principe de non refoulement, et les accompagne par une série de mesures inclusives.
  - Pour faciliter leur intégration locale, une campagne de distribution des cartes d'identité de réfugié est en cours dans la partie septentrionale du Togo. À ce jour, **10 972** réfugiés ont bénéficié de cette mesure ;

- En vue de faciliter l'accès à un logement décent et sécurisé, **1 000 ménages de déplacés, de réfugiés ou de communautés hôtes** ont bénéficié de kits -abris pour la réhabilitation d'habitats. Aussi, le **Haut-Commissariat aux Rapatriés et à l'Action Humanitaire (HCRAH)** a construit **24 habitats dispatchés**, dans la partie septentrionale du pays, afin d'offrir aux familles d'accueil et celles accueillies des conditions de vie appréciables ;
- Pour garantir leur accès à l'éducation de base et à l'enseignement supérieur, les réfugiés sont admis dans les écoles et universités publiques dans les mêmes conditions que les Togolais.
- Le gouvernement togolais encourage également **l'entrepreneuriat** des réfugiés et des déplacés internes. A ce titre, dans le cadre du financement additionnel du projet COSO, **223 sous-projets d'infrastructures communautaires et 369 groupements d'intérêts économiques**, constitués majoritairement de réfugiés et de déplacés internes, ont été sélectionnés en vue de leur accompagnement. En outre, à travers un **projet agropastoral pilote dénommé « AVENIR »**, le gouvernement assure l'inclusion des réfugiés dans les activités des **Zones d'Aménagement agricole Planifiée (ZAP) et des Zones d'aménagement pour la production bovine (ZABP)**.

**Monsieur le Président,**

- 7- Le Togo réaffirme son engagement à contribuer à une approche régionale et sous régionale plus engagée et plus cordonnée de protection des réfugiés, qui intègre également des facteurs importants, tels que la sécurité.
- 8- C'est dans ce sens que s'est tenue, **les 03 et 04 juillet 2025 à Lomé**, la **réunion ministérielle du Dialogue de Lomé sur la sécurité nationale et la protection des réfugiés dans le Golfe de Guinée** ; une initiative de collaboration sous-régionale, assortie d'une Déclaration et de recommandations concrètes dont la mise en œuvre requiert un soutien et un suivi constants du HCR.
- 9- Pour finir, je voudrais renouveler l'engagement du Gouvernement togolais sur la question de la protection des réfugiés, des déplacés internes, des demandeurs d'asile et des apatrides et réitérer sa pleine disponibilité à poursuivre sa collaboration fructueuse avec le HCR.

**Je vous remercie**